
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 mars 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 0427

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 mars 2018, en y retirant l'article 30.011 et en y ajoutant l'article 20.036.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 0428

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 0429

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 0430

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE18 0431

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à Honda Drummondville, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot no 4, le contrat pour la fourniture de 8 véhicules de marque Honda, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 032,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16586 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour le lot no 3, Hyundai Sorel-Tracy, le contrat pour la fourniture de 6 véhicules de marque Hyundai, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 282,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16586 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1184922003

CE18 0432

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de service alimentaire de gré à gré entre la Ville et Capital Traiteur Montréal inc., concessionnaire alimentaire exclusif du Palais des congrès de Montréal, pour couvrir les frais de traiteur de l'ensemble des repas du Congrès mondial ICLEI 2018 qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal, pour une somme maximale de 537 585,96 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service du Palais des congrès de Montréal en date du 28 mars 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1187731001

CE18 0433

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la location à court terme de camionnettes et de voitures;
- 2 - d'accorder à Location Sauvageau inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15854 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de deux ans, pour la location à court terme de camionnettes et de voitures;
- 2 - d'accorder à Location Discount (23137292 QC inc.), plus bas soumissionnaire conforme pour les Groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15854 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1186859003

CE18 0434

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 \$ pour les contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 \$ à 176 052 277,08, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1184631003

CE18 0435

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 3 - d'accorder à Kemira Water Solutions Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1 et 3, et seule firme soumissionnaire pour les lots 2 et 4, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16542 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Article	Montant
Article 1 : Mélange de sulfate ferrique et sulfate d'aluminium	2 511 054 \$
Article 2 : Aluminate de sodium	589 873,49 \$
Article 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5%	918 937,69 \$
Article 4: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium (20% / 80%)	3 579 102,77 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187855001

CE18 0436

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au Groupe de sécurité Garda SENC, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période maximale de 37 mois, avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 883 566,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16579;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1187890001

CE18 0437

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Groupe de sécurité Garda SENC, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois débutant le 5 mai 2018, avec possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 569 485,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16579 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187890002

CE18 0438

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 156 434,02 \$, taxes incluses, pour l'éclairage de l'entrée Guy-Bouchard du parc Angrignon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 049,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6875;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187488003

CE18 0439

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 85 246,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction accessoires au projet de construction du nouveau poste d'essence Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Morival ltée (CG17 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 827 068,18 \$ à 858 169,16 \$, taxes incluses, et le montant des dépenses incidentes de 37 594,01 \$ à 91 739,22 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1185884001

CE18 0440

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 756 759,06 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique du terrain de balle au parc Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 723 856,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6015;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1186688002

CE18 0441

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 25 267 962,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 635 600 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public B-00020-1 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1186365001

CE18 0442

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Le groupe Desfor, seule firme ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture de services en foresterie urbaine, pour une somme maximale de 2 418 877,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15665 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1176620002

CE18 0443

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 20 451 442,50 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 750 mm, en tranchée et en tunnel, sous le boulevard Louis-H. La Fontaine, entre le boulevard du Haut-Anjou et la rue Beaubien, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 293 813,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10228;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1175946005

CE18 0444

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 860 455,97 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 745 455,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417612 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231099

CE18 0445

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 15 675 921,71 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Axe central du projet et des rues transversales, incluant les travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 999 082,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221711;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1181009002

CE18 0446

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 6 920 000 \$, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 767 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417620 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1187231006

CE18 0447

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 32 938 083,54 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 571 571,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283801 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177231102

CE18 0448

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 24 685 023,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 837 003,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304902 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187231007

CE18 0449

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 8 296 619 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et de son annexe, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 913 849,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5945;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1187619001

CE18 0450

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), en partenariat avec l'Université Concordia, afin de réaliser une étude sur la galerie multi-réseaux (GMR), pour une somme maximale de 139 924,58 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service datée du 25 janvier 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.020 1186014002

CE18 0451

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des activités de formation existantes aux gestionnaires ;

- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École Nationale d'Administration Publique (ÉNAP) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 374 650 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 janvier 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1181292001

CE18 0452

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels pour la diffusion des activités de formation dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être développées en 2017;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université de Sherbrooke s'engage à fournir à la Ville, pour l'année 2018, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 197 325,84 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur général à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1187738001

CE18 0453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École de Technologie Supérieure (ÉTS) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de diffusion en 2018 et 2019 des activités de formation établies, dans le cadre du projet visant à optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et à consolider la fonction de contremaître (Projet Contremaîtres), pour une somme maximale de 113 578,05 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1187738002

CE18 0454

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 234 283,65 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 et l'aménagement de la bibliothèque Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 194 042,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16576 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1187443001

CE18 0455

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du design urbain, du patrimoine et de la mobilité;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et 2, et par lequel la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16443 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme		Montant maximal
Atelier Civiliti inc.	Contrat no 1	1 837 070,55 \$
Lemay Co inc.	Contrat no 2	1 543 900,40 \$
Fahey et associés inc.	Contrat no 3	571 237,19 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1187889001

CE18 0456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre contrats, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés pour la mise à niveau des technologies opérationnelles des solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les lots 1 à 3, et par lequel la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 4, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16690 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Cofomo inc.	Lot 1 - Conception et déploiement d'infrastructure de télécommunication et infrastructures TI	2 213 268,75 \$
CIMA + S.E.N.C.	Lot 2 - Conception et déploiement de solutions pour les contrôles de procédés	1 743 538,39 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Mise en place de nouvelles pratiques de gestion du support et de la continuité des affaires des technologies opérationnelles	816 987,38 \$
CIMA + S.E.N.C.	Lot 4 - Conception et déploiement de salles de serveurs pour les technologies opérationnelles	1 290 020 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1187438001

CE18 0457

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Co-operators Group Limited et d'accepter un soutien financier de 57 487,50 \$, taxes incluses, en provenance de cette firme pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.027 1174864004

CE18 0458

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente triennale entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier de 12 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 - Entente MIDI-Ville (2018- 2021);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 12 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1185970002

CE18 0459

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal auquel interviennent le chercheur principal du Département de génie civil, géologique et des mines de Polytechnique et des co-chercheurs universitaires relativement au projet « COLITREND : Monitoring E. coli dynamics at high temporal resolution in Canadian drinking water supplies using autonomous online measurement technology », définissant les conditions et modalités de réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1180423001

CE18 0460

Attendu que la mise en oeuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal sur le statut particulier de la métropole prévoit le transfert à la Ville de Montréal de responsabilités en habitation et des budgets afférents;

Attendu que ce transfert requiert une entente administrative pour en établir les modalités;

Attendu que la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal ont convenu d'une entente et d'annexes techniques;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal concernant le transfert des budgets et la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1180640001

CE18 0461

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} novembre 2018, des espaces au 4^e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 17 750,78 pieds carrés, à des fins de bureau, pour un loyer total de 3 732 167,84 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 407 576,50 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;
- 3 - d'autoriser une dépense de 931 169,88 \$, taxes incluses, en incidence;
- 4 - d'autoriser un virement de crédit de 54 652,19 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense en 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 5 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1184069001

CE18 0462

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de contrat de location avec la Société du palais des congrès de Montréal pour la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018 au Palais des congrès de Montréal, pour une somme maximale de 276 786,50 \$, taxes incluses, comprenant une somme estimée à 143 718,75 \$, taxes incluses, pour couvrir les services additionnels requis (frais afférents à l'audiovisuel, téléphonie et connectivité, entretien);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1187731002

CE18 0463

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développements inc. un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situé au 1300 à 1304, 1306 à 1308, 1314 à 1316, 1320 à 1326 et 1330, rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912, 1 852 913, 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165 et 1 854 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires ou abordables, pour la somme de 5 550 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville, aux termes de la résolution à être adoptée, à signer tout projet d'acte de vente substantiellement conforme à l'entente-cadre Quad Windsor signée le 21 juin 2017 (CG17 0263).

Adopté à l'unanimité.

20.033 1171368004

CE18 0464

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin d'appuyer la tenue de l'événement « Hop! Le Sommet du commerce de détail » du 20 au 21 mars 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1184300001

CE18 0465

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement du Bureau de développement durable, un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour l'organisation du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 24 avril 2018;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1177814001

CE18 0466

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs indiqués, les contrats pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 24 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16704;

<u>Firmes</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Service de gestion des brigades de propreté - secteur 1 - (Ville-Marie)	1 655 988,84 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	Service de gestion des brigades de propreté - secteur 2 -(Le Plateau-Mont-Royal)	1 213 170,21 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	Service de gestion des brigades de propreté - secteur 3 - (Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce)	1 369 623,59 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1187286001

CE18 0467

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de Ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170414003

CE18 0468

Vu la résolution CA18 08 0153 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 6 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un bâtiment multilocatif situé au 4305 rue Griffith, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1182565001

CE18 0469

En conformité avec l'article 4 f) des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);

Attendu que l'investissement de la part de la SHDM pour la réalisation du projet de rénovation majeure est supérieur à 1 M\$;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la réalisation du projet de rénovation majeure de l'immeuble « Le Rudolphe-Clément » situé au 5699, boulevard De La Vérendrye.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1187653001

CE18 0470

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2018 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

1 - Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Projet de plan d'action 2018-2028 du Plan directeur du sport et du plein air urbains;

2 - Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372, CM15 1290 et CM16 1018);
- Consultation - Économie collaborative et hébergement touristique résidentiel à court terme - Le phénomène Airbnb - Quel encadrement est souhaitable pour Montréal ?
- Consultation - Les facteurs de vitalité et d'attractivité des artères commerciales montréalaises, l'angle du prix, de la vacance et du bail des locaux commerciaux;

3 - Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);
- Motion pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques (CM18 0113);

4 - Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Améliorer les connaissances, les techniques de traitement et la gestion des sols contaminés à Montréal;
- Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

5 - Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

6 - Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;
- Programme triennal d'immobilisations 2019-2021;
- Prévisions budgétaires 2019 et budgets des sociétés paramunicipales;

7 - Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

8 - Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Motion pour redonner mandat à la Commission de la présidence de revoir ses rapports précédents concernant le port de la cravate par les membres masculins du conseil municipal (CM17 1402);
- Motion demandant un amendement au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement pour traiter des inconduites sexuelles (motion #MoiAussi) (CM18 0111);

- Consultation - Pour une participation citoyenne accrue des personnes issues de la diversité aux différentes sphères de la vie municipale montréalaise;

9 - Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1183430003

CE18 0471

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2018 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Projet de plan d'action 2018-2028 du Plan directeur du sport et du plein air urbains;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372, CM15 1290 et CM16 1018);
- Consultation - Économie collaborative et hébergement touristique résidentiel à court terme - Le phénomène Airbnb - Quel encadrement est souhaitable pour Montréal ?
- Consultation - Les facteurs de vitalité et d'attractivité des artères commerciales montréalaises, l'angle du prix, de la vacance et du bail des locaux commerciaux;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);
- Motion pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques (CM18 0113);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Améliorer les connaissances, les techniques de traitement et la gestion des sols contaminés à Montréal;
- Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;
- Programme triennal d'immobilisations 2019-2021;
- Prévisions budgétaires 2019 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

Commission de la sécurité publique

- La Stratégie de réorganisation du SPVM;
- Le projet pilote des caméras portatives;
- Le continuum de la force et les armes intermédiaires;
- Les protocoles d'encadrement des manifestations;
- Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;
- Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2017;
- La diversité des effectifs au Service de sécurité incendie de Montréal;
- Rapport annuel des activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Les maladies professionnelles chez les pompiers;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1183430004

CE18 0472

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains de Montréal;
- 2- de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174815004

CE18 0473

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2018 à l'organisme Les Arts et la Ville de 13 000 \$, sans taxes;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1187726004

CE18 0474

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission sur la sécurité publique à la suite de l'examen public sur le Bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016;
- 2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour :
 - produire, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal, une déclaration de Montréal contre les profilages racial et social (R-2);
 - évaluer, avec les intervenants qui accompagnent les citoyens dans le processus de plainte pour motif de profilage, la possibilité d'offrir un tel service sur l'ensemble du territoire (R-27);
- 3- de mandater le Service de police de la Ville de Montréal pour :
 - mesurer l'ampleur du phénomène des profilages social et racial et de mettre en place, dès l'année 2018, un système de collecte de données concernant l'appartenance raciale et sociale perçue et présumée des individus qui font l'objet d'une interpellation policière (R-3);
 - développer des indicateurs de performance dans son *Plan stratégique en matière de profilage racial et social* à venir, notamment en ce qui a trait aux plaintes en matière de profilage racial et social, aux comportements à risque de profilage racial et social (R-4);
 - divulguer les données anonymisées et les indicateurs de suivi dans le cadre de son nouveau plan stratégique en matière de profilage racial et social (R-5);
 - mettre en place des séances d'information, de formation et des outils visant à rappeler annuellement les principes d'égalité et de neutralité dans l'application de la loi et des règlements et l'utilisation de diverses tribunes pour réitérer l'importance accordée au traitement indifférencié (R-9);
 - mettre en place, avec le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), une campagne de valorisation de la diversité et ainsi contrer les préjugés et rumeurs pouvant affecter les citoyens d'origines diverses dans leur intégration économique et sociale (R-10);
 - poursuivre les activités de rapprochement entre le SPVM, les organismes communautaires et les communautés et privilégier les initiatives axées sur l'inclusion et l'égalité de traitement (R-15);

- s'assurer que l'implantation du Réseau de la sécurité soit consolidé et que chaque Poste de quartier (PDQ) participe à un comité local composé de partenaires, dont des organismes communautaires, afin de favoriser une cohésion sociale entre les diverses communautés du quartier (R-15);
 - s'assurer qu'au niveau corporatif, un comité stratégique est mis en place pour conseiller et soutenir la direction dans ses orientations, en lien avec les meilleures pratiques en prévention, en sécurité urbaine et en relation avec les citoyens (R-15);
 - évaluer la pertinence d'étendre les initiatives et formations menées par l'ESUP, l'EMRII et la RIC dans les arrondissements ou les villes liées où des besoins se font sentir (R-23);
 - produire un rapport annuel concernant la mise en œuvre du *Plan stratégique en matière de profilage social et racial* et présenter ce rapport en séance publique à la Commission de la sécurité publique (R-30);
- 4- de mandater la Direction générale pour :
- mandater une équipe de recherche indépendante pour développer des indicateurs pour détecter les comportements de profilages social et racial dans les autres entités administratives de Montréal, notamment : l'OMHM, le Service des ressources humaines, la STM, la cour municipale, etc. (R-6);
 - s'assurer que le SPVM et la STM procèdent à la révision de toutes leurs dispositions réglementaires et directives afin d'identifier si leur application concrète a pour effet d'induire des comportements de profilage (R-7);
 - s'assurer de la collaboration des services concernés et du commissaire aux personnes en situation d'itinérance afin de consulter des personnes en situation d'itinérance lorsque des projets d'aménagement urbain affectent les lieux fréquentés depuis longtemps par ces personnes (R-16);
 - évaluer la mise en place de la mesure proposée de rendre les nominations des gestionnaires municipaux occupant des fonctions les plaçant en position d'autorité conditionnelle à des formations en matière de diversité (R-21);
 - que dorénavant, une brève présentation qui met en valeur l'apport de la diversité dans la fonction publique soit faite dans le cadre des rencontres d'accueil des nouveaux employés et que des initiatives soient citées en exemple (R-22);
 - assurer le suivi annuel du dossier des profilages racial et social (R-31);
- 5- de mandater le Bureau des relations gouvernementales et municipales pour :
- s'assurer auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Sécurité publique que les étudiants en techniques policières et de l'École nationale de police du Québec soient formés sur la question des profilages racial et social et que cela fasse partie des compétences de base à acquérir (R-9);
 - faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il procède à un examen public des mécanismes de traitement des plaintes du Commissaire à la déontologie policière et de la CDPDJ afin de hausser le niveau de performance de ces deux organismes (R-26);
- 6- de mandater le Service des communications pour :
- s'assurer en tout temps d'une juste représentation de la diversité montréalaise dans les productions de photos ou de vidéos et dans la création d'illustrations (R-13);
- 7- de mandater le Service des ressources humaines afin de revoir le contenu des sessions de formations offertes sur la communication interculturelle et les accommodements raisonnables ainsi que sur la gestion de la diversité pour y inclure des éléments sur la diversité dans les quartiers et sur les profilages racial et social (R-18);
- 8- de mandater le Service des affaires juridiques pour produire un avis relatif à la possibilité de créer un poste de conseiller à l'éthique policière, indépendant du SPVM, qui pourrait répondre aux questions de policiers témoins de profilage social ou racial par un collègue, et ce en toute confidentialité (R-28);

- 9- de mandater le Service du greffe pour accompagner la Commission de la présidence du conseil dans sa révision du Code d'éthique des élues et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial (R-29).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1183430002

CE18 0475

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 138 100 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour le financement d'un poste temporaire d'agent de bureau et d'un poste temporaire d'inspecteur au sein du Bureau d'intégration et de coordination, pour l'année 2018, avec un ajustement de la base budgétaire de 138 100 \$ pour les années subséquentes;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1186014001

CE18 0476

Vu la résolution CA18 10 064 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 7 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la demande d'indemnisation évaluée approximativement à 308 817,16 \$, net, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour la réparation des dommages causés par le feu au chalet du parc Ottawa, situé au 10341, avenue Lausanne;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire provenant du budget corporatif de dépenses contingentes prévu à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1183848010

CE18 0477

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1185237018

CE18 0478

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1170414004

CE18 0479

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir de conclure certains contrats dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018 »

Adopté à l'unanimité.

40.003 1180696001

Règlement RCE 18-002

CE18 0480

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1171701007

CE18 0481

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1187782001

CE18 0482

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la nomination de M. Olivier Hernandez au poste de directeur - Planétarium dans la classe salariale FM 10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 1^{er} mai 2018 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;

2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1186991001

CE18 0483

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer madame Louise-Hélène Lefebvre, à titre de directrice de service - Grands parcs, verdissement et Mont-Royal, dans classe salariale FM 11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$), à compter du 16 avril 2018, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1185904006

CE18 0484

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1185330001

CE18 0485

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la disposition, à titre gratuit, des biens meubles inutilisés à RENAISSANCE MONTRÉAL INC., le tout d'une valeur approximative de 1 000 \$, afin que l'organisme procède à leur réemploi.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1183168001

CE18 0486

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la disposition, à titre gratuit, des biens meubles inutilisés à RENAISSANCE MONTRÉAL INC., le tout d'une valeur approximative de 5 000 \$, afin que l'organisme procède à leur réemploi.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1187820001

Levée de la séance à 10 h 25

70.001

Les résolutions CE18 0427 à CE18 0486 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville